

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 2 mai 2016 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 102-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 103-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 104-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu que ce procès-verbal est adopté .

****RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : pas de réunion

O.T.J. : monsieur Pascal D'Astous nous donne les résultats de février 2016

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Permis de rénovation délivré à David Beaulieu et Karine Therriault.

RÉSOLUTION 105-2016 AUTORISATION DE POSE DE FIL SOUS-TERRE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu d'autoriser messieurs Jean-Frédéric Rioux et Pierre Rioux, propriétaire du LTNC à placer un fil électrique sous-terre dans le fossé le long de la route Nicolas Rioux sur une longueur de 2,200 pieds.

RÉSOLUTION 106-2016 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FESTIVAL DE LA P'TITE CAMPAGNE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de procéder à la pose de gravier sur le terrain où sera installé le chapiteau et de verser le **solde du montant de 2,000\$** en soustrayant l'achat du gravier pour l'organisation du festival 2016.

RÉSOLUTION 107-2016 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste .

RÉSOLUTION 108-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016 par Monsieur Pascal D'Astous

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement que le règlement numéro 224-2016 est soit adopté et que le Conseil **ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :**

ARTICLE 1 :

L'article 2 du règlement numéro 160-2009 est remplacé par le suivant :

`A compter du 1^e août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, LE 2 mai 2016

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger,
dir.gén.& sec.trésorière

RÉSOLUTION 109-2016 EMPLOYÉS D'ÉTÉ

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu d'autoriser l'engagement de monsieur Antonin Berger (sur demande de monsieur Germain Therriault, responsable des travaux publics) pour opérer, entretenir et réparer les véhicules de la municipalité et procéder à la collecte des matières résiduelles, au tarif décrété par la résolution 351-2010 auquel est ajoutée le taux d'indexation en vigueur cumulé à chaque année.

Les étudiants seront embauchés au tarif de **10.75\$/heure**. Les travailleurs adultes occasionnels recevront **12.65\$/heure**.

RÉSOLUTION 110-2016 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE : la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière présente un projet dans le cadre du Fonds de développement

rural concernant l'installation de luminaires pour la patinoire extérieure;

ATTENDU QU' : une réfection complète de la structure de la patinoire extérieure a été exécuté et qu'il ne reste que les luminaires à modifier pour optimiser l'éclairage;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet de la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière contribuant au mieux-être des utilisateurs de tous âges, fréquentant la patinoire.

RÉSOLUTION 111-2016 RAPPORT FINAL- SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit aux municipalités l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de nos actions sont réalisées dans une très large proportion ;

CONSIDÉRANT l'impact de nos réalisations collectives sur la sécurité de la communauté régionale de la MRC ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du Service de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette démontrant les actions réalisées et leur pourcentage de réalisation et en transmettre copie à la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 112-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2016

Règlement numéro 223-2016 autorisant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies entre la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière , Saint-Mathieu-de-Rioux désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal, le 7 mars 2016;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit:

Article 1. La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière autorise la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies avec la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux . Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Article 2. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

Article 3.

Le présent règlement **abroge le règlement 49-89** autorisant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

Article 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, LE 2 MAI 2016

Gilbert Pigeon, maire
Christiane Berger,
dir.générale
& sec./ trésorière

RÉSOLUTION 113-2016 BUDGET PROPOSÉ POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À ST-VALÉRIEN

ATTENDU QUE : l'entente de services entre la municipalité de St-Valérien et de St-Eugène-de-Ladrière se termine au 30 juin 2016;

ATTENDU QU' : il y a lieu de renouveler l'entente entre les deux parties ;

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Valérien désire ajouter la collecte des matières organiques à l'entente de services;

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de proposer à la municipalité de St-Valérien un budget établi pour une année complète à **46,250\$** réparti ainsi : 26 collectes d'ordures
26 collectes de recyclage et 28 collectes de matières compostables qui seront effectuées seulement sur une partie du territoire à la demande de la municipalité de St-Valérien.

RÉSOLUTION 114-2016 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE : la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »

CONSIDÉRANT QUE : la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE : les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE : Santé mentale Québec- Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU' : il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne, en invitant les citoyennes et citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne et en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire et en proclamant le lancement de la campagne

annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, je, Gilbert Pigeon, maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, proclame par la présente la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des 7 astuces pour être bien dans sa tête.

RÉSOLUTION 115-2016 APPUI AU PROJET POUR L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ENCOMBRANTS

Étude sur l' « Amélioration de la gestion des encombrants sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette - PHASE 2 »

ATTENDU QUE ÉLYME conseils est un organisme à but non lucratif spécialisée dans l'intégration des principes de développement durable;

ATTENDU QUE ÉLYME conseils a pour mission de contribuer à concrétiser les principes du DD au sein des organisations et des collectivités par une approche qui favorise la participation, la prise en charge, le transfert de connaissance et la mise en œuvre;

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles est un enjeu du développement durable; que l'amélioration de la gestion des encombrants constitue une action du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rimouski-Neigette et que ÉLYME conseils a étroitement collaboré avec la SADC de la Neigette à la réalisation de la phase 1 de l'étude ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE l'étude vise des actions au sein de toutes les municipalités du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Fernand Caron, APPUYÉ PAR madame Julie D'Astous ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

Donne son appui au projet intitulé « Amélioration de la gestion des encombrants sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette - PHASE 2 » présenté par ÉLYME conseils ainsi qu'à sa demande de financement de 11 130\$ adressée au Pacte rural (résiduel de la PNR3).

RÉSOLUTION 116-2016 APPUI À L'ORGANISME EN TOUT C.A.S.

CONSIDÉRANT que le travail de rue est une intervention unique et essentielle dans la MRC Rimouski-Neigette spécialement en matière de pauvreté et d'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que le travail de proximité est une intervention particulièrement adaptée aux milieux périurbains et ruraux de par sa grande flexibilité et sa capacité à rejoindre les gens dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT le peu de services offerts dans le domaine de la santé et des services sociaux dans les milieux périurbains et ruraux dans notre MRC;

CONSIDÉRANT l'efficacité et la pertinence de l'organisme En tout C.A.S. dans la réalisation du travail de proximité dans notre MRC depuis près de dix ans;

CONSIDÉRANT l'enracinement des intervenantEs d'En tout C.A.S. notre MRC;

CONSIDÉRANT la fine compréhension des intervenantEs d'En tout C.A.S. des problématiques spécifiques aux milieux urbains et ruraux de notre MRC;

CONSIDÉRANT que l'organisme En tout C.A.S. ne bénéficie pas après 10 ans d'existence d'un financement récurrent pour assurer minimalement sa mission;

CONSIDÉRANT qu'une diminution ou une interruption de leurs activités aurait plusieurs effets néfastes sur les personnes en situation de vulnérabilité et, de surcroît, sur l'ensemble de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie l'organisme En tout CAS dans sa demande de soutien financier au programme *Consolidation de projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)*.

SUIVI DES DOSSIERS

*****La collecte des gros rebuts se fera le 18 mai 2016.**

RÉSOLUTION 117-2016 ADHÉSION À L'AFBSL

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de payer l'adhésion de **65\$** à l'Association forestière Bas Laurentienne.

RÉSOLUTION 118-2016 AGA DE LA S.A.D.C. DE LA NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu de nommer madame Julie D'Astous, déléguée municipale pour se présenter à l'assemblée générale annuelle de la SADC de la Neigette.

RÉSOLUTION 119-2016 DON À LA SALLE DE QUILLES DE ST-FABIEN

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu de verser 100\$ à la salle de quilles de St-Fabien qui sera représenté par un jeune joueur, Patrick Michaud, aux épreuves de sélection de l'équipe canadienne.

RÉSOLUTION 120-2016 FORFAIT PRÉSENTATEUR PROPOSÉ PAR LES ÉVÉNEMENTS VENTURI

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu de verser 1,500\$ à l'organisme « Les Événements Venturi » pour un forfait-présentateur lors des activités, permettant d'offrir un 2 pour 1 à l'entrée qui seront distribués dans les commerces de la municipalité pour le programme MOD LITE Québec.

RÉSOLUTION 121-2016 ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu de faire l'achat d'une laveuse à pression au coût estimé de **1,800\$**.

RÉSOLUTION 122-2016 INSPECTION HEBDOMADAIRE DU CAMION-INCENDIE ET ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à la majorité de payer 2 heures de travail au taux horaire de 21\$ à monsieur Germain Therriault, hebdomadairement pour l'inspection du camion-incendie et les équipements.

******** Le bureau municipal sera fermé à compter du 16 au 23 mai 2016-vacances de la directrice générale

RÉSOLUTION 123-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 23h.50.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger,
dir.générale & Sec/trésorière